

DEPARTEMENT
DE LA CORREZEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	0
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 29 mars à 18 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 18-03-2024
Secrétaire de séance : Christelle AUZELOUX

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ.

Conseiller absents excusés : Yoann ROUQUIÉ, Caroline PICARDA.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Clément LOUBRIAT pouvoir à Didier DUBUIS

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

Objet : Fixation des taxes locales 2024

Monsieur le Maire communique l'état de notification des bases prévisionnelles 2024.

Le Maire propose de conserver les mêmes taux que ceux votés en 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les taux de taxes locales 2024 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 86,65 %
- Taxe d'habitation maisons secondaires : 10,46 %

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240329-DE2024-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024
Publication : 05/04/2024